

## Attention aux voyageurs

# Le rôle de l'infirmière en vaccination et en consultation santé-voyage

### Responsabilité professionnelle :

Ref : article 36 de la loi sur les infirmières et les infirmiers définit l'exercice infirmier comme suit :

**36.** « L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé d'une personne, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, à prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie ainsi qu'à fournir les soins palliatifs. »

Dans le cadre de cet exercice, parmi les activités réservées à l'infirmière, il y a « procéder à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique » (Art.36, 12). Cela signifie qu'elle peut décider, sans ordonnance individuelle ou collective, d'administrer l'ensemble des immunisations compris dans le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), qu'elle exerce dans le secteur public ou privé

### Protocole d'immunisation du québec

Les infirmières et infirmiers en immunisation du Québec sont tous régis par le PIQ. Tous les calendriers d'immunisation des vaccins doivent être respectés par le professionnel de santé en immunisation.

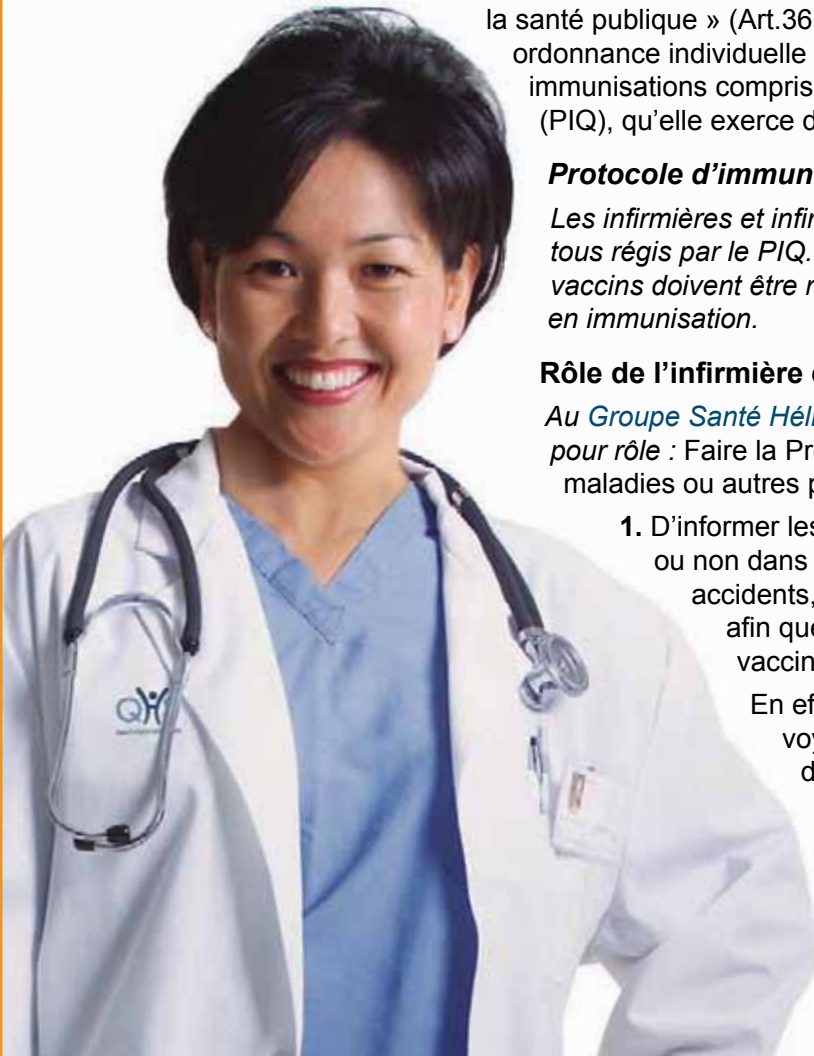
### Rôle de l'infirmière en consultation santé-voyage

Au Groupe Santé Hélios l'infirmière spécialisée en immunisation a pour rôle : Faire la Promotion de la santé et de la prévention des maladies ou autres problèmes pour le voyageur.

1. D'informer les voyageurs des risques potentiels présents ou non dans les zones où ils veulent se rendre, (maladies, accidents, violence, insecte, médication diverse etc.), afin que celui-ci puisse faire un choix éclairé des vaccins à recevoir.

En effet, lors d'une première consultation le voyageur reçoit une pochette complète d'informations générales relatives aux voyages, qui lui sera utile pour toutes destinations futures et que le professionnel lui expliquera en détails.

2. L'infirmière est une conseillère qui doit évaluer le « risque/ bénéfice » à vacciner ou à ne pas vacciner.





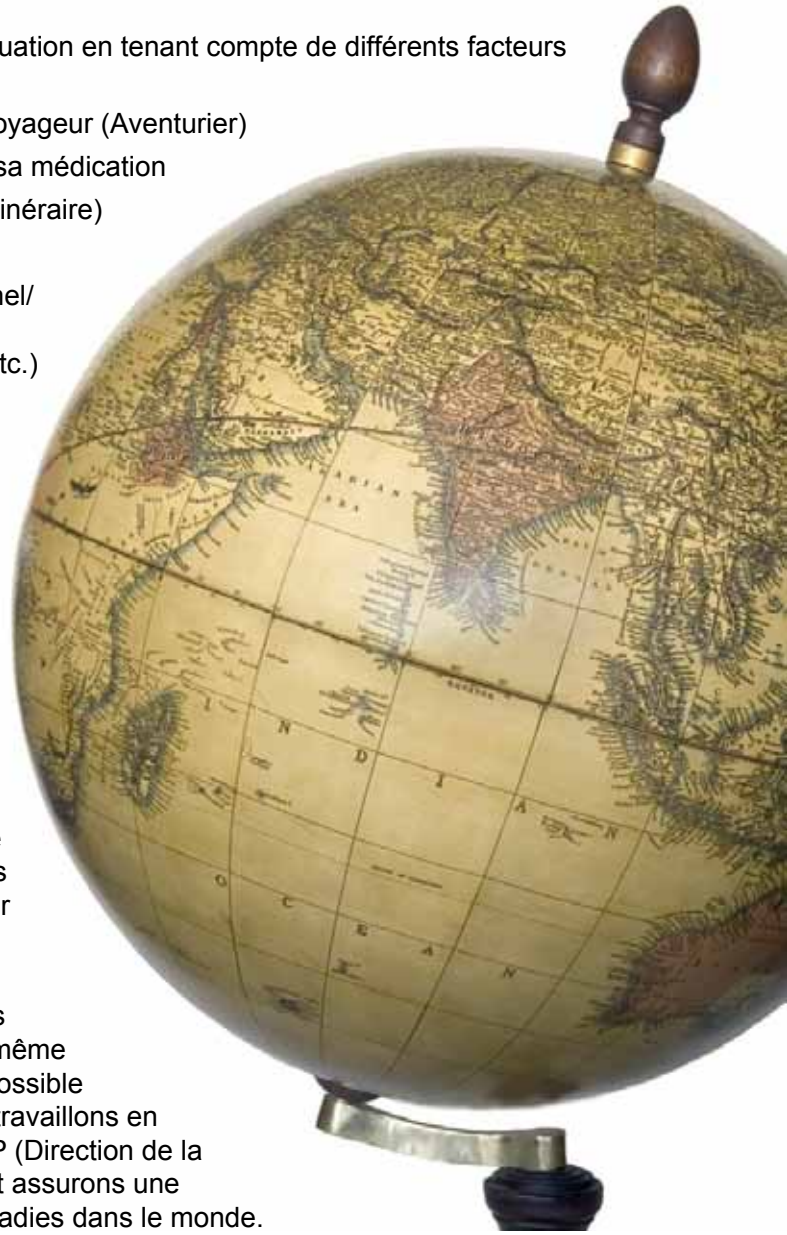
Le professionnel doit faire son évaluation en tenant compte de différents facteurs importants comme :

- L'âge du voyageur et type de voyageur (Aventurier)
- L'état de **santé du voyageur** et sa médication
- La destination (Région visitée/itinéraire)
- La durée du voyage
- Le type de voyage (Professionnel/ croisière/agrément/pèlerinage/ safari/ascension/visite famille etc.)
- Activités prévues
- Le statut vaccinal du voyageur

L'expérience, les connaissances et le jugement clinique du professionnel de santé, sont donc importants afin d'élaborer les calendriers qui assureront la protection optimale du voyageur tout en respectant les lignes directrices du PIQ.

3. L'infirmière en immunisation se doit donc d'être toujours à jour sur les différentes éclosions à travers le monde et doit utiliser les outils et les ressources mis à sa disposition pour y parvenir.

4. Tous les professionnels de santé du **Groupe Santé Hélios** suivent des formations régulières afin d'être à même d'informer le plus rigoureusement possible tous les types de voyageurs. Nous travaillons en collaboration constante avec la DSP (Direction de la Santé Publique de la Montérégie) et assurons une surveillance hebdomadaire des maladies dans le monde.



**Groupe Santé Hélios est membre de l'ISTM (International Society of Travel Medicine) et est un centre centre accrédité pour le vaccin de la Fièvre Jaune.**

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter.

**Un numéro de téléphone pour les trois centres  
450-466-5800 (Rive-Sud) • 1-800-950-5800 (Sans frais)**

**[www.groupe-sante-helios.com](http://www.groupe-sante-helios.com)**